

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 22 mars 2018- 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET

EXCUSES : Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Président de séance : Michel PERRET

1/Budget principal - Approbation du compte administratif 2017, du compte de gestion 2017 et affectation des résultats.

Michel Perret est désigné président de séance. Jean-Michel Drevet, Maire, quitte la séance lors du vote du compte administratif.

Il présente le compte administratif établi par Monsieur le Maire et le compte de résultats établi par Mme le Trésorier municipal.

Il présente la proposition d'affectation du résultat 2017 au budget 2018.

Le compte administratif du budget principal 2017, le compte de gestion du budget principal 2017 et la proposition d'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

2/ Budget annexe d'assainissement - Approbation du compte administratif 2017, du compte de gestion 2017 et affectation des résultats.

Michel Perret est désigné président de séance. Jean-Michel Drevet, Maire, quitte la séance lors du vote du compte administratif.

Il présente le compte administratif établi par Monsieur le Maire et le compte de résultats établi par Mme le Trésorier municipal.

Il présente la proposition d'affectation du résultat 2017 au budget principal 2018.

Le compte administratif du budget annexe d'assainissement 2017, le compte de gestion du budget annexe d'assainissement 2017 et la proposition d'affectation du résultat au budget principal 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3/ Vote du budget communal pour l'exercice 2018

Jean-Michel DREVET et Michel Perret présentent le projet de budget 2018.

Florence MANDON souhaite savoir où la dépense liée à la convention pour les états des lieux de la salle des fêtes sont prévus. 3 000 € seront rajoutés au 611 et le 615221 sera réduit de 3 000 €. L'équilibre du budget reste inchangé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Vote des taux des taxes

Michel Perret et Arnaud Ducellier Fauvy présente la situation.

Sébastien GUILLAUD insiste sur le fait que la hausse des impôts, si elle doit être faite, ne peut se faire que pour financer des projets et pas pour faire de la marge pour de la marge.

Jean-Michel DREVET, rappelle que la commune a plusieurs projets majeurs à mener :

- La rénovation de la salle des fêtes
- La liaison douce.

Ces projets prendront certes du temps pour être réalisés, mais ils seront menés à bien.

Suite au débat et aux explications, Jean Michel DREVET propose une hausse des taux de 4 % soit :

Taux de taxation 2017	17,50%	13,70%	49,5 %
Nouveau taux de taxation 2018	18,20%	14,30%	51,5 %
Progression	+ 4 %	+ 4,38 %	4,04 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Convention sur la répartition du personnel de Bièvre Isère Communauté suite à la restitution de la compétence « voirie »

Jean-Michel DREVET présente le dossier et le projet de délibération.

Les membres du Conseil s'interrogent sur le financement accordé à la commune d'Artas pour ce poste (55 000 €) ? Tant que la Commune d'Artas supporte la charge de personnel il est normal que la cette Commune touche ce financement. Mais que se passera-t-il quand la commune ne supportera plus cette charge ? La commune continuera-t-elle à percevoir ces 55 000 € où seront-ils répartis entre toutes les communes ? La convention doit clairement préciser ce point.

La délibération est rejetée :

Absentions : 2 votes Pascal CHOTEL et Jean-Michel DREVET

Contre : 10 votes

6/ Plan de financement du projet de mise en accessibilité de la salle des Fêtes et demande de subvention au titre du « Fonds de Solidarité à l'Investissement Local » (FSIL)

Jean-Michel DREVET présente le dossier. Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ Convention avec l'association PSA Savoie pour la gestion des états des lieux de la salle des fêtes

Jean-Michel DREVET présente le dossier. Florence Mandon se demande si nous n'aurions pas eu intérêt à passer par le centre de gestion de l'Isère. Jean-Michel DREVET indique que les frais de gestion de cette association sont moindres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ Projet de changement d'intercommunalité

Jean-Michel DREVET rappelle le contexte et indique qu'il a écrit un courrier à l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté pour les informer de l'intention de notre commune pour enclencher le processus de sortie de Bièvre Isère Communauté et rejoindre la CAPI. Il présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9/ SIVU du groupe scolaire de Culin-Tramolé – Participation aux frais de fonctionnement

Arnaud DUCCELLIER FAUVY rappelle les modes de calcul des participations des communes.

Florence MANDON s'interroge sur la situation de la garderie du mercredi matin. Cette garderie devait être transitoire. Qu'est-ce qui sera proposé à la rentrée ? Les parents doivent pouvoir s'organiser ?

Arnaud DUCCELLIER FAUVY indique que le but n'est pas de pérenniser cette situation qui se veut transitoire. Mais l'action du SIVU est liée à la position de la CC de Bièvre Isère pour la remise en place d'un centre de loisirs le mercredi matin. Aujourd'hui celle-ci n'est pas arrêtée. Cette activité est quasiment à l'équilibre et son cout résiduel est marginal au regard de l'ensemble du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ Question diverses

- **Salle des fêtes : nouvelle tarification et règlement intérieur**

Sébastien Guillaud indique que de nombreuses négligences de la part des usagers de la salle des fêtes étaient constatées : lumières non éteintes, four non éteint, cendrier non vidés, tris des déchets non faits, etc.

Sébastien Guillaud travaille avec la trésorière pour mettre en place une retenue de garantie sur laquelle des retenues pourront être réalisées si des négligences sont constatées.

Le projet sera transmis aux conseillers une fois finalisé.

- **Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin**

On avait déjà tenté de voter cette exonération. Jean-Michel Drevet indique qu'il souhaite que l'on rouvre ce dossier car cette taxe est très importante pour les petites constructions. Cela est excessif et il souhaite que cette taxe soit réexaminée afin d'être moins onéreuse pour le contribuable.

- **Planning des élus référents – Etat des lieux de la salle des fêtes**

Le Maire ou un Adjoint sera référent pour chaque week-end. Il interviendra en cas de difficulté avec un locataire.

- **Dossier TAFTA**

Pour donner suite à une contestation de notre préfecture, la délibération de principe contre le projet TAFTA prise par la commune il y a plusieurs mois a été annulée par le TA de Grenoble. Le conseil constate que d'autres villes et villages de France avaient pris la même délibération et n'avaient pas été pour autant menés à comparaître devant le tribunal administratif par leur préfet de tutelle pour faire invalider leurs votes... un deux poids deux mesures qui laisse apparaître une disparité navrante dans notre République démocratique.